

4PI SR

Société par actions simplifiée à Associé unique
au capital de 1.000 euros
Siège social : 117 Bis Rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont
824 942 619 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un décembre, à 10 heures au siège social.

Monsieur Co Kim Len Alain PIERRE, Associé unique de la Société par actions simplifiée 4PI SR, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé 117 Bis Rue de Paris à Charenton-le-Pont (94220), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 824 942 619 et Président de ladite Société, possédant les 10 actions,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique et Président de la Société décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention "Société en liquidation", ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Monsieur Co Kim Len Alain PIERRE demeurant 117 Bis Rue de Paris à Charenton-le-Pont (94220).

Cette nomination met fin aux fonctions de Président à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir et communiquer à l'associé unique un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

AP

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by 'L' and 'P', with a long horizontal line extending to the right.

Co Kim Len Alain PIERRE, associé unique